

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

COURRIER

Pour répartir la quantité de courrier interne traitée par les messagers un essai sera fait dans la semaine du 12 au 16 novembre : les bureaux qui ont régulièrement une grande quantité de courrier seront desservis 4 fois par jour, les autres emplacements ne seront desservis que 2 fois par jour. Il y aura donc 2 tournées réduites (une le matin, une au début de l'après-midi) et 2 tournées complètes (la 2^e du matin et la 2^e de l'après-midi). Si ce système donne satisfaction, il sera maintenu aussi longtemps que possible.

Division du Personnel / Tél. 5414

MAIL

In order to distribute more evenly the amount of internal mail handled by the messengers, the following system will be introduced on a trial basis during the week of 12-16 November: messengers will pass 4 times per day at offices which regularly have a large quantity of mail, and will pass twice per day elsewhere. There will thus be daily two reduced rounds (one in the morning, one at the beginning of the afternoon) and two complete rounds (the second in the morning and the second in the afternoon). If this trial proves satisfactory, the system will be maintained as long as possible.

Personnel Division / Tel. 5414

RESTAURANT No.3 - AUGMENTATION DES PRIX

A la suite d'une demande du gérant du Restaurant No.3 à Prévessin, une augmentation de 5% des prix a été accordée à partir du 5 novembre 1979. Cette augmentation est en accord avec l'augmentation de l'indice INSEE des restaurants d'entreprises (référence : "Bulletin Mensuel de Statistiques" publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Table 12, ligne 63-1).

Comité de Surveillance des Restaurants

RESTAURANT No.3 - INCREASE IN PRICES

At the request of the Manager of Restaurant No.3 at Prévessin, it has been agreed to increase prices by 5% from 5th November, 1979. This is in accordance with the increase in the INSEE index for canteens (reference : Bulletin Mensuel de Statistiques", published by the Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Table 12, line 63-1).

Restaurant Supervisory Committee

PASSAGE PAR LE TUNNEL RELIANT LES DEUX SITES

1. Les membres du personnel qui vont demander le renouvellement de leurs cartes de légitimation sont priés, avant de les adresser à la Division du Personnel, d'en faire une photocopie. En possession de celle-ci, ils pourront emprunter le tunnel.
2. Les personnes qui ont déjà demandé le renouvellement mais n'ont pas fait de photocopie pourront emprunter le tunnel. Il leur suffit de signaler le fait au gardien lors de chaque passage.

Service des Relations
extérieures / DG - Tél. 5152

USE OF THE TUNNEL LINKING THE TWO SITES

1. Members of the personnel, whose Swiss or French identity cards ("cartes de légitimation") are to be renewed, are requested, before sending them to Personnel Division, to make a photocopy and produce this when using the tunnel.
2. Those who have already applied for renewal but have not made a photocopy may however still use the tunnel, explaining the position each time to the security guard.

External Relations Service / DG
Tel. 5152

RECTIFICATION : REGLEMENTATION DE LA SECURITE CERN

Dans la rubrique des Communications Officielles du Bulletin hebdomadaire No. 44/79 (semaine du lundi 29 octobre 1979) relative à la réglementation de la sécurité au CERN, la dénomination "Note abrégée sur la politique de sécurité au CERN, du 23 mai 1977", est à remplacer par "Politique de Sécurité au CERN (édition 1979)".

Groupe Activités Divisionnaires
Division HS

CORRIGENDUM : TEXTE FRANCAIS DE "L'ALLOCUTION A L'INTENTION DU PERSONNEL DU CERN" DU 2 OCTOBRE 1979, PRONONCEE PAR M. J.B. ADAMS

Une erreur de frappe a été commise à la page 3, dernier paragraphe, ligne 4:

A la place de : "... ainsi, le coût estimé à 1390,7 millions de francs suisses..."

Veuillez lire : "... ainsi, le coût estimé à 1036,7 millions de francs suisses..."

P E N S I O N S

S T A F F I N S U R A N C E S C H E M E

Plenary Meeting of the Management Board and insured staff

The Annual Plenary Meeting will take place on Wednesday 21 November 1979 at 4 p.m. in the CERN Auditorium.

All insured members of the CERN Staff Insurance Scheme (Pension Fund and Savings Fund) are invited to attend.

The agenda is as follows :

- Part 1 : Chairman's report on the general situation and functioning of the Scheme,
- Part 2 : Manager's report on the financial situation of the Scheme,
- Part 3 : questions from members.

If desired, written questions may be submitted in advance addressed to the Management of the Staff Insurance Scheme (Building 4, 3-020)

Management, Staff Insurance Scheme

P E N S I O N S

C A I S S E D' A S S U R A N C E S

Réunion plénière du Comité de Gestion et du personnel assuré

La réunion plénière annuelle se tiendra le mercredi 21 novembre 1979 à 16 heures, dans l'Amphithéâtre du CERN.

Tous les membres de la Caisse d'Assurances du CERN (Caisse de Pensions et Caisse d'Epargne) sont invités à y assister.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- 1ère partie : rapport du Président du Comité sur la situation générale de la Caisse ainsi que sur son fonctionnement,
- 2ème partie : rapport de l'Administrateur de la Caisse sur la situation financière de la Caisse,
- 3ème partie : elle sera consacrée aux questions des membres assurés.

Ceux qui le désirent ont la possibilité de déposer à l'avance des questions écrites, adressées à l'Administration de la Caisse d'Assurances (Bât. 4, 3-020)

Administration de la Caisse d'Assurances